

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **MERCREDI 10 JUILLET 2019.**

INSTRUMENTS		APPEL FRIA 2019			
		DERNIÈRES DATE ET HEURE ¹ POUR ACCÈS AU FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
1 ^{re} bourse	FRIA-B1	Lundi 26 août à 14h00	Mardi 27 août à 14h00	Lundi 2 septembre à 14h00	Jeudi 5 septembre à 14h00
			CANDIDAT	PROMOTEUR	
2 ^{de} bourse	FRIA-B2	-	Mardi 27 août à 14h00	Lundi 2 septembre à 14h00	

- Pour les boursiers pouvant bénéficier d'un renouvellement de la bourse (FRIA-B2), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).
- Pour les candidats à une 1^{re} bourse (FRIA-B1), une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.
- Les jurys se réuniront du mardi 8 octobre au vendredi 8 novembre 2019 **dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5 rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Les candidats à une 1^{re} bourse seront soumis à une épreuve orale. La date de l'interview sera communiquée début octobre et ne pourra en aucun cas être modifiée. Aucune interview par Skype ou tout autre moyen ne sera acceptée.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre. Les 1^{res} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2019, les 2^{des} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2020.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument, des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

1^{ÈRE} BOURSE	FRIA-B1
2^{NDE} BOURSE	FRIA-B2

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

2.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2019		TYPE DE DOCUMENT
1 ^{ÈRE} BOURSE	Lundi 30 septembre	Annexes (voir point 2.1) ²
		Lettres d'avis de : - 2 personnes de référence (membres du personnel académique d'une institution scientifique) autres que le promoteur, - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique, qui seront contactées par le FRIA.
		<u>Classement</u> ² complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de second cycle (bachelier et master ou équivalent)
2 ^{ÈME} BOURSE	Jeudi 31 octobre	<u>Avis</u> complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2018

3.1 Adéquation des thématiques PE3 (structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences) et PE5 (synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique)

Étant donné l'adéquation de la thématique PE3 avec la thématique PE5, le PE5 - jury 2 a été élargi par l'intégration de membres ayant également des compétences de la thématique PE3.

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse <https://www.frs-fnrs.be/fr/commissions-scientifiques>.

3.2 Domaines et thématiques jugés prioritaires par le Gouvernement Wallon

Étant donné que les bourses FRIA sont réservées à des diplômés de l'enseignement universitaire qui se **destinent à faire carrière dans la recherche dans l'industrie ou dans l'agriculture, les candidats sont invités, si leur projet présente effectivement des applications industrielles ou agronomiques**, à court, moyen ou long terme, à choisir un ou des domaines et thématiques repris dans la [liste](#).

Le jury vérifie si le projet de recherche répond au critère additionnel « applicabilité du programme de recherche » ainsi que l'orientation « industrie et agriculture » et se prononce également, le cas échéant.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Règlement

Le [règlement](#) est disponible sur le site internet.

Les diplômés en :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- sciences psychologiques

ne peuvent postuler qu'un seul instrument (FRIA ou FRESH) la même année.

² À charger, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> après la date limite de validation prévue pour le candidat.

CONDITIONS

- Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire (depuis au maximum la durée de la spécialisation pour les candidats médecins en cours de spécialisation médicale ou les candidats médecins vétérinaires en cours de spécialisation vétérinaire), pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2018 – 30/09/2019)
- Ajout d'un an par accouchement ou adoption

4.2 Renouvellement des bourses

Les candidatures à une 2nde bourse sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.3 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision Conseil d'administration F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats peuvent choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Parcours académique
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle ➤ Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 30 septembre à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur https://e-space.frs-fnrs.be .
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun, espaces inclus) Résumé , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun, espaces inclus)

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</p> <p>Choix de la thématique et du jury</p> <p>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <p>➤ Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée, il devra justifier dans le formulaire le choix de la thématique.</p> <p>Description du projet, à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages max. (arial 12, interligne simple) organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. Etat de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages. De plus, une bibliographie de référence (1 page max.) doit être incluse et classée par ordre d'apparition dans le texte.</p> <p>Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement.</p> <p>Les candidats à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des perspectives industrielles ou agronomiques de leur projet (voir point 3.2).</p>
<p>SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</p>	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet.</p> <p>➤ Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</p>
<p>SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE³</p>	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes de référence (membres du personnel académique d'une institution scientifique) autres que le promoteur, - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique. <p>➤ Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger un avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des avis ne sera communiquée au candidat.</p>

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS

6.1 Composition des jurys

Les jurys sont construits à partir de 19 thématiques correspondant aux 19 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Ces thématiques sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

³ Pour les candidats à une 1^{re} bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

La liste des **19 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- **LS2** : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- **LS3** : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- **LS4** : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- **LS5** : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- **LS6** : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- **LS7** : Étiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- **LS8** : Évolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- **LS9** : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- **PE1** : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- **PE5** : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Électronique, communication et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- **PE9** : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation
- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidats.

Chaque jury est composé d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

- 2 UCLouvain, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMons et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée.

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse <https://www.frs-fnrs.be/fr/commissions-scientifiques>. Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

6.2 Choix de la thématique et du jury

Le candidat choisit :

- la **thématique** souhaitée pour l'évaluation de son dossier, avec toutefois une procédure d'acceptation/refus par les Présidents de jury, pour autant que ceux-ci ne soient pas de la même université (dans ce cas, un Vice-président sera en charge de cette procédure). Le candidat devra également avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée ou justifier s'il en choisit moins de deux.
- le **jury** au sein de la thématique susmentionnée. Le FRIA se réserve le droit de changer le candidat de jury compte tenu de la gestion des conflits d'intérêt potentiels et du nombre de candidats.

6.3 Fonctionnement des jurys

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Après l'interview, le jury débat et attribue une note au candidat en dehors de la présence de celui-ci.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Conseil d'administration du FRIA de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/charte-vie-privée)